

Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021

## Accueil des enfants des personnels soignants

Suite aux annonces du Président de la République ce mercredi soir portant sur la fermeture des écoles, la Ville met en place un service d'accueil gratuit pour les enfants des personnels soignants mobilisés - ou définis prioritaires - comme elle l'avait fait pendant le confinement du printemps 2020. Opérationnel dès mardi 6 avril, ce service permettra aux familles de disposer d'une solution de garde simple et sûre.

Dès mardi 6 avril, les enfants des écoles de Dunkerque seront accueillis au sein de trois groupes scolaires sur les secteurs de Malo, Rosendaël et Petite-Synthe. L'accueil sera possible de 7h30 à 18h30, alternant temps scolaires assurés par des enseignants et temps périscolaires assurés par le personnel municipal des écoles de Dunkerque. Pour des raisons sanitaires, chaque enfant viendra avec son repas du midi, placé dans un sac isotherme (pas de réchauffage).

Les parents des petits fréquentant une crèche bénéficieront également d'un accueil adapté.

Un formulaire de demande d'accueil exceptionnel (crèche ou école) est **disponible dès à présent et jusque samedi midi** sur le site Internet de la Ville : [www.ville-dunkerque.fr/accueil-exceptionnel](http://www.ville-dunkerque.fr/accueil-exceptionnel).

La direction de l'enfance est joignable pour toute question au 03 28 26 28 29.

Les lieux d'affectation des enfants seront communiqués aux parents dès que possible.